# WÔLINAK, le mardi douze mars deux mille vingt-quatre (12 mars 2024)

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des Abénakis de Wôlinak tenue, le mardi douze mars deux mille vingt-quatre (12 mars 2024) à 11h05, à la salle de conférence du conseil de bande, à laquelle sont présents :

Michel R. Bernard, Chef Karolane Landry-Mensah, conseillère Manon Bernard, conseillère Stéphane Landry, conseiller

Martine Bergeron-Milette, conseillère (absente)

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et madame Gitane Bernard, secrétaire de direction.

SOUS la présidence du Chef Michel R. Bernard.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SOUS PROPOSITION DE Manon Bernard** 

#### IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak ajoute à la section Varia de l'ordre du jour de la présente séance, les points suivants ;

- Manque de local Centre de santé;
- Comité Autoroute 30 (communiqué de presse);
- Approbation des publications;

Et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du **22 février 2024**, au moins 24 heures avant la présente séance, il n'est pas nécessaire d'en faire la lecture.

#### **EN CONSÉQUENCE**

SUR PROPOSITION DE Koralane Landry-Mensah

#### IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak approuve, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2024.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION no. RCB-2023-2024-044 À RCB-2023-2024-047

#### **APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DU CONSEIL 2022-2023**

**CONSIDÉRANT** que les états financiers à vocation générale et particulière pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, ont été présenté par *MNP S.E.N.C.R.L* 

**CONSIDÉRANT** que l'annexe rémunération des cadres supérieurs non élus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, ont été présenté par *MNP S.E.N.C.R.L* 

CONSIDÉRANT que la signature du document, ne signifie pas l'approbation du salaire octroyé, mais qu'il confirme que les chiffres inscrits dans le tableau des salaires soumis par les auditeurs financiers sont les mêmes qui ont été versés en salaire.

CONSIDÉRANT que les états financiers de la Résidence au soleil levant pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 ont été présentés par MNP S.E.N.C.R.L

**CONSIDÉRANT** que les états financiers du Traiteur W pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 ont été présentés par MNP S.E.N.C.R.L

#### **EN CONSÉQUENCE**

SUR PROPOSITION DE Karolane Landry-Mensah APPUYÉ PAR Michel R. Bernard

#### IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1- D'approuver les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que produits par MNP S.E.N.C.R.L

#### ADOPTÉ À LA L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION no. RCB-2023-2024-075**

# APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GRAND ROYAL WÔLINAK 2022-2023

**CONSIDÉRANT** que les états financiers du Grand Royal Wôlinak pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 ont été présentés par MNP S.E.N.C.R.L

#### **EN CONSÉQUENCE**

SUR PROPOSITION DE Karolane Landy-Mensah APPUYÉ PAR Michel R. Bernard

#### IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

D'approuver les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que produits par MNP S.E.N.C.R.L

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION no. RCB-2023-2024-076** 

# <u>L'APPUI À LA DEMANDE D'INSCRIPTION POTENTIELLE DE</u> <u>L'ANGUILLE D'AMÉRIQUE À LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL</u>

**CONSIDÉRANT** l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) est une espèce importante pour les peuples autochtones du Canada, tant sur le plan culturel que spirituel.

**CONSIDÉRANT** l'anguille d'Amérique a connu un déclin important de ses populations au cours des dernières décennies, en raison de divers facteurs tels que la surpêche, la perte d'habitat et les obstacles à la migration.

**CONSIDÉRANT** la Nation abénakise souhaite que l'inscription de L'anguille d'Amérique à la liste des espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP) du Canada ne restreint pas ses droits ancestraux à utiliser cette ressource à des fins alimentaires et culturelles.

#### **EN CONSÉQUENCE**

SUR PROPOSITION DE Michel R. Bernard APPUYÉ PAR Karolane Landry-Mensah

#### IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1- le Conseil des Abénakis de Wôlinak appuie l'inscription de l'anguille d'Amérique à la liste des espèces en péril en vertu de la LEP.

2- le Conseil des Abénakis de Wôlinak exhorte le gouvernement du Canada à prendre les mesures nécessaires pour protéger et rétablir l'anguille d'Amérique, notamment en élaborant et en mettant en œuvre un programme de rétablissement qui reconnait et respecte les droits ancestraux des peuples autochtones.

#### ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**RÉSOLUTION no. RCB-2023-2024-077** 

#### RETRAIT DU PROCESSUS AGRÉMENT CANADA

**CONSIDÉRANT** depuis le 6 octobre 2023, notre organisme a un statut « non Agrée ».

**CONSIDÉRANT** que le Centre de santé de Wôlinak est présentement en démarche pour la réalisation de certaines normes et que celles-ci ne peuvent pas être atteintes avant plusieurs mois.

#### **EN CONSÉQUENCE**

SUR PROPOSITION DE Manon Bernard APPUYÉ PAR Karolane Landry-Mensah

#### IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

De se retire du processus d'accréditation Agrément Canada.

#### ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

#### **LEVÉ DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION DE Michel R. Bernard APPUYÉ PAR Manon Bernard.

#### IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak lève la présente séance à 12h00.

# ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

	9~
	Chef
	Conseillère
C	Hallu Jarrelle de Conseillère
	Conseillère
	Conseiller

# ORDRE DU JOUR Réunion du Conseil des Abénakis de Wôlinak 12 mars 2024 à 11h

- 1. Appel des présences et vérification du quorum;
- 2. 10h rencontre Wabanaki Développement SPIPB
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 12 mars 2024;
- 4. Adoption du procès-verbal;
  - 4.1. PV site Web du 22 février 2024;
- 5. Comptabilité;
  - 5.1. Décaissement Fonds de capital -SAC (projet de résolution);
- 6. Correspondances et gouvernance;
  - 6.1. Suivi des postes à combler;
  - 6.2. Souper-bénéfice 15 mars 2024 (4 billets);
  - 6.3. Revendication date butoir à discuter;
  - 6.4. Élection du 9 juin 2024;Désigner Président d'élection & Comité d'appel (45 jours avant la fin des mandats) date limite 24 avril
- 7. Développement économique et/ou communautaire;
  - 7.1. Centre de divertissement Le Grand Royal Wôlinak;
    - 7.1.1. Suivi Courriel de Carl Doyon du 11 mars 2024
    - 7.1.2. Distribution des bénéfices (montant à valider)
    - 7.1.3. Avis juridique sur la modification de l'entente
- 8. Résolutions : Adopter, signer et/ou entériner ;
  - RCB-2023-2024-044 à RCB-2023-2024-047\_ États financiers 2022-23 du conseil (à entériner)
  - RCB-2023-2024-075\_ États financiers 2022-23 du casino (à entériner)
  - RCB-2023-2024-076 appuie Espèces en péril
  - RCB-2023-2024-077\_ Retrait du processus agrément Canada
- 10. Varia;
  - 10.1. Soumission pour le système de vidéo de surveillance
- 11. Date, heure et lieu de la prochaine réunion;
- 12. Clôture de la réunion



DE LA PREMIÈRE NATION DES ABENAKIS DE WOLINAK			
	# Numéro de classification : RCB-2023-2024-044		
De la Bande des : ABÉNAKIS D	E WÔLINAK		
Date d'adoption : Le 27 février 2024	Province de : Québec		
	DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE IERS DU CONSEIL ABÉNAKIS DE ANNÉE 2022-2023		
IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :			
	anciers à vocation générale et particulière se terminant le 31 mars 2023, tels que C.R.L.		
QUORUM (3)			
Michel R	Bernard, Chef		
Karolane Landry-Mensah, Conseillère	Manon Bernard, Conseillère		
Martine Bergeron-Milette, Conseillère	Stéphant Landry popseller		

Page 1 sur 1



DE LA PREMIERE NATI	ON DES ABENARIS DE WOLINAR
	# Numéro de classification : RCB-2023-2024-045
De la Bande des : ABÉNAKIS	DE WÔLINAK
Date d'adoption : Le 27 février 2024	Province de : Québec
	KIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE NCIERS POUR L'ANNÉE 2022-2023 DES EURS NON ÉLUS
IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :	
	emunération des cadres supérieurs non élus er se terminant le 31 mars 2023, tel que C.R.L.
salaire octroyé, mais qu'i	ure du document, ne signifie pas qu'il approuve le il confirme que les chiffres inscrits dans le tableau es auditeurs financiers sont les mêmes qui ont été
	5-2-0
QUORUM (3)	
Michel	I R. Bemard, Chef
Karolane D U Karolane Landry-Mensah, Conseillère	Manon Bernard, Conseillère
Martine Bergeron-Milette, Conseillère	Stéphane Lando, Ponseiller



DE LA PREM	IERE NATIO	N DES ABENA	KIS DE WOLINAK		
		# Numéro de c	assification : RCB-2023-2024-046		
De la Bande des :	abénakis d	E WÔLINAK			
Date d'adoption : Le 27 février	2024	Province de :	Québec		
	TS FINANC		ÉSIDENCE AU SOI		
IL EST RÉSOLU CE QUI SU	JIT :				
l'exercice finan	D'approuver les états financiers de la Résidence au Soleil Levant pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que produits par MNP S.E.N.C.R.L.				
/					
QUORUM (3)		25			
	92	- Damard Obas			
Karolane J J Karolane Landry-Mensah, Cons		Bernard, Chef	Manon Bernard, Conse	Q 0 illère	
Martine Bergeron-Milette, Cons	eillère	5	Stéphan tardn), sala	Moller	
			(	Page 1 sur	



# RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRI	E NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK
	# Numéro de classification :
	RCB-2023-2024-047
De la Bande des : ABÉI	NAKIS DE WÔLINAK
Date d'adoption : Le 27 février 202	Province de : Québec
	SÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE FINANCIERS DU TRAITEUR W POUR L'ANNÉE
IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :	:
1. D'approuver les ét	tats financiers du Traiteur W pour l'exercice financier
	le 31 mars 2023, tels que produits par
QUORUM (3)	15
_	a
	Michel R. Bernard, Chef
Karolane L. H. Karolane Landry-Mensah, Conseillè	Manor Bernard Conseillère
Ille M	Starman all
Martine Refreson-Milette, Conseillèr	Stéphona I Additionalilla

Page 1 sur 1



	# Numéro de classification : RCB-2023-2024-075
De la Bande des : ABÉNAKIS D	E WÖLINAK
Date d'adoption : 27 février 2024	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE CONCERNANT: ÉTATS FINANCIERS 2022-2023 DU GRAND ROYAL WÔLINAK S.E.C. ET DE 9417-6831 QUÉBEC INC.

#### IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'approuver les états financiers du Grand Royal Wôlinak s.e.c. pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que produits par MNP S.E.N.C.R.L.

2. D'approuver les états financiers de 9417-6831 Québec inc. pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que produits par MNP S.E.N.C.R.L.

QUORUM (3)

lichel R. Bernard, Chef

Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Page 1 sur 1



# Numéro de classification :
RCB-2023-2024-076

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption : 12 mars 2024

Province de : Québec

## LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT: L'APPUI À LA DEMANDE D'INSCRIPTION POTENTIELLE DE

L'ANGUILLE D'AMÉRIQUE À LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

ATTENDU QUE l'anguille d'Amérique (Anguilla rostrata) est une espèce importante pour

les peuples autochtones du Canada, tant sur le plan culturel que

spirituel;

ATTENDU QUE l'anguille d'Amérique a connu un déclin important de ses populations au

cours des dernières décennies, en raison de divers facteurs tels que la

surpêche, la perte d'habitat et les obstacles à la migration;

ATTENDU QUE la Nation Abénakise reconnaît l'importance de la conservation de

l'anguille d'Amérique et ne s'oppose pas à des mesures de protection

supplémentaire;

ATTENDU QUE la Nation Abénakise souhaite que l'inscription de l'anguille d'Amérique à

la liste des espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP) du Canada ne restreigne pas ses droits ancestraux à utiliser

cette ressource à des fins alimentaires et culturelles:

ATTENDU QUE la Nation Abénakise s'engage à améliorer les connaissances locales

liées à l'anguille d'Amérique et à aménager son habitat en convenance

aux programmes de rétablissement fédéraux et provinciaux;

#### IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1- le Conseil des Abénakis de Wôlinak appuie l'inscription de l'anguille d'Amérique à la liste des espèces en péril en vertu de la LEP.
- 2- le Conseil des Abénakis de Wôlinak exhorte le gouvernement du Canada à prendre les mesures nécessaires pour protéger et rétablir l'anguille d'Amérique, notamment en élaborant et en mettant en œuvre un programme de rétablissement qui reconnait et respecte les droits ancestraux des peuples autochtones.

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Michel R. Bernard, Chel

Machel R. Bernard, Chel

Malolane Landry-Mensah, Conseillère

Stéphace Landry Conseillère



	IILKE IAKTIO	IN DEG ABEN	AKIS DE WULINAK
		# Numéro de cla	assification : RCB-2023-2024-077
De la Bande des :	ABÉNAKIS D	E WÔLINAK	
Date d'adoption : 12 mars	2024	Province de :	Québec
LA PREMIÈRE NATION CONCERNANT : RETR	DES ABÉNAKI AIT DU PROCE	S DE WÔLINAM SSUS AGRÉMI	K DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE ENT CANADA
ATTENDU QUE	depuis le 6 oc Agrée»;	stobre 2023 , no	tre organisme a un statut « non
ATTENDU QUE	pour la réalis	ation de certair	c est présentement en démarche nes normes et que celle-ci ne nt plusieurs mois,
IL EST RÉSOLU QUE		bénakis de Wé Agrément Cana	ôlinak se retire du processus ada.
QUORUM (3)			
Manon Bernard, conseillère  Martine Bergeron-Milette, C		Bernard, Chef Kalolane	Landry-Mensah, Conseillère